

République Française  
Département Loiret  
**Commune de Sennely**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 11/07/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/07/2022

L'an 2022, le 8 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2022.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, ORLAND Martine,  
MM : BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme MARTIN Muriel à M. GARRIDO Francis,  
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, DELIGNY Frédéric à M. FOUCAULT Gilles

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BOUSSIER Marie-Anne, Secrétaire de Mairie

### 2022-31 – Subvention exceptionnelle en faveur de la Sennelycienne pour la fête de la musique

La Municipalité a organisé une fête de la musique le 25 juin dernier à la salle polyvalente avec le concours de la Sennelycienne. Plusieurs musiciens sont venus se produire, et il a été décidé que les plateaux repas, vendus par La Sennelycienne, leurs seraient offerts par la municipalité en remerciement de leurs prestations.

Monsieur le Maire propose au conseil d'allouer une subvention exceptionnelle à la Sennelycienne pour la prise en charge de ces plateaux repas et de ces boissons, soit un montant arrondi à 110€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE à l'unanimité avec 1 abstention** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 110,00 € à la Sennelycienne pour les plateaux repas et les boissons des musiciens qui se sont produits à la fête de la musique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/07/2022  
Le Maire  
Philippe de DREUZY

